

## **Reprise des entraînements et école de tir – septembre 2020**

Les gestes barrières sont applicables pendant les entraînements : distanciation, port du masque si nécessaire, tousser ou éternuer dans son coude, se saluer sans se serrer la main ni s'embrasser, se laver fréquemment les mains, etc...

### **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans**

Le port du masque sera obligatoire pour chaque personne entrant dans le gymnase, il sera enlevé à partir de l'échauffement physique et pendant la phase de tir.

Toute personne arrêtant de tirer, même temporairement, pour se déplacer dans le gymnase (se rendre aux toilettes, etc...) devra remettre son masque. Le masque sera également remis dès la fin du tir, avant de ranger son arc et de quitter la salle.

La sortie de la salle se fera par l'arrière (porte métallique bleue).

### **Sur le pas de tir**

Chaque archer se verra remettre en début de saison un blason et un jeu de clous qu'il conservera d'un entraînement sur l'autre. Ne pas hésiter à demander un changement de blason si besoin.

Un archer par cible, pour respecter la distanciation d'1 mètre.

Il faudra être vigilant quant au placement des archers gauchers.

Il est interdit de toucher au matériel d'un autre archer. Si l'entraîneur doit intervenir sur du matériel, il prendra au préalable toutes les précautions nécessaires (port du masque, lavage des mains ou friction au gel hydroalcoolique avant et après).

Attention au respect de la distanciation en allant aux cibles chercher les flèches. Attention à ne pas toucher le blason ou les flèches d'un autre archer.

De la solution hydroalcoolique pourra être utilisée pour désinfecter le bandoir, les interrupteurs, les chaises, poignées de portes, etc...

### **Entraîneurs / encadrants**

Les entraîneurs, encadrants, porteront un masque de protection tout au long de la séance qu'ils encadrent.

### **Covid-19**

Tout membre du club qui présente des symptômes liés au Covid-19 doit s'abstenir de venir aux entraînements, il lui est conseillé de consulter son médecin et d'effectuer un test de dépistage. Les tests peuvent être réalisés à la demande et sans prescription médicale préalable.

Dans l'attente des résultats du test, le membre ne doit en aucun cas se rendre au club. En revanche, il lui est demandé d'en informer les dirigeants du club afin que ces derniers puissent prévenir les membres ayant été en contact récemment.



NB :

N'hésitez pas à vous laver les mains ou à utiliser le gel hydroalcoolique autant de fois que vous le jugez nécessaire.

Il n'y aura aucun partage possible de boissons, gâteaux, friandises.....

Le responsable de la séance tiendra un registre des personnes présentes lors des différents entraînements.

Tout archer venant s'entraîner s'engage à respecter cette procédure.